



Lieu : **Campus Paris - Saint Marcel**

AUTORISATION DE SORTIE.

**Note à l'attention des représentants légaux
des élèves mineurs inscrits à l'atelier photo/ vidéo de GOBELINS, l'école de
l'image**

Cette autorisation de sortie vaut pour les sorties à l'extérieur avec l'intervenant(e)

Afin que votre enfant puisse sortir de l'école lors de la pause déjeuner de 12h30 à 13h30, merci de bien vouloir nous retourner la présente autorisation de sortie, signée et complétée. Ne disposant pas d'une cantine, l'école donne accès à une cafétéria et à un espace en libre service. Vous pouvez prévoir d'apporter un repas.

de préférence à remettre le premier jour du stage

Je soussigné (e) :(nom et prénom du représentant légal)

Agissant en qualité de père, mère, tuteur de(nom et prénom du participant)

Inscrit(e) à l'atelier photo ou vidéo de GOBELINS

Atteste avoir pris connaissance de la situation énoncée ci-dessus et autorise donc mon enfant à sortir de l'enceinte de l'école dans ce cas.

Je dégage ainsi, GOBELINS, l'école de l'image, de toute responsabilité.

Fait, le

à

Signature du représentant légal